

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Onzième session
Genève, 4 – 8 décembre 2023

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DES NORMES RELATIVES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TACHE N° 58)

Document établi par le responsable de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication

RESUME

1. L'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) travaille sur des recommandations relatives aux TIC à l'intention des offices de propriété intellectuelle et établit une feuille de route stratégique pour les travaux du Comité des normes de l'OMPI (CWS).

CONTEXTE

2. À sa sixième session, tenue en 2018, le CWS a créé la tâche n° 58 pour :

“Élaborer, en accomplissant les tâches ci-après, une proposition de feuille de route pour l'élaboration et l'amélioration futures des normes de l'OMPI, y compris des recommandations de politique générale, afin de permettre aux offices de propriété industrielle et aux autres parties intéressées de produire, de partager et d'utiliser les données :

- *examiner les recommandations du groupe 1 figurant à l'annexe du document CWS/6/3, en collaboration avec les autres équipes concernées du CWS;*
- *examiner les recommandations du groupe 2 et du groupe 3 figurant à l'annexe du document CWS/6/3;*
- *établir un ordre de priorité dans les recommandations et suggérer un calendrier; et*

- *étudier les conséquences des technologies de rupture sur l'administration de la propriété intellectuelle et les données de propriété intellectuelle au vu de l'harmonisation et de la collaboration.*

3. Le CWS a également créé l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de TIC (ci-après dénommée "Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication" ou "équipe d'experts") pour mener à bien les travaux relatifs à la tâche n° 58 et a désigné le Bureau international en tant que responsable de l'équipe d'experts (voir les paragraphes 17 à 24 du document CWS/6/34).

4. À sa septième session, tenue en 2019, le CWS a pris note que l'équipe d'experts avait commencé à classer par ordre de priorité les 40 recommandations pour lesquelles des observations avaient été sollicitées, donnant notamment la priorité à l'élaboration d'un outil de conversion DOCX commun. Le CWS a également indiqué que l'équipe d'experts préparerait une feuille de route stratégique des travaux futurs du CWS et de la coopération entre les offices de propriété intellectuelle pour examen par le CWS à une future session (voir les paragraphes 19 à 21 du document CWS/7/29).

5. À sa huitième session en 2020, le CWS a pris note du résultat de l'enquête sur le degré de priorité des 40 recommandations menée auprès des membres de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication. Afin de refléter les opinions d'un groupe plus large, le CWS a demandé au Bureau international d'inviter tous les offices de propriété intellectuelle à répondre à l'enquête sur l'ordre de priorité des 40 recommandations et de rendre compte des résultats de l'enquête à sa neuvième session (voir les paragraphes 80 à 84 du document CWS/8/24.)

6. À sa neuvième session, tenue en 2021, le CWS a pris note des résultats de l'enquête sur l'ordre de priorité à laquelle tous les offices de propriété intellectuelle avaient été invités à répondre. Les offices participants avaient des interprétations différentes du questionnaire et ont noté les recommandations en appliquant des critères différents. Certains offices ont accordé un vote de faible priorité à une recommandation parce qu'ils l'avaient déjà mise en œuvre, alors que d'autres lui ont accordé une priorité élevée parce que cette recommandation demeurerait importante pour eux. Les résultats de cette enquête étaient relativement différents des résultats de l'enquête menée auprès de l'équipe d'experts, qui ont été rapportés à la huitième session du CWS. Le CWS a prié l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux TIC de tenir compte des résultats de l'enquête lors de l'établissement de la feuille de route stratégique des TIC et du programme de travail pour 2022 (voir les paragraphes 15 à 18 du document CWS/9/25).

7. À sa dixième session en 2022, le CWS a pris note que les travaux concernant l'élaboration d'un convertisseur DOCX commun pour les offices de propriété intellectuelle seraient confiés à l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique, notamment l'élaboration d'une spécification technique répondant aux objectifs des offices de propriété intellectuelle et des déposants (voir les paragraphes 117 à 120 du document CWS/10/22).

PROGRES REALISES CONCERNANT LA TACHE N° 58

Objectifs

8. Dans le cadre de la tâche n° 58, l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux TIC a pour objectif d'établir une proposition de révision des recommandations tenant compte du mandat du CWS et des activités pertinentes en matière de TIC menées au sein de la communauté de la propriété intellectuelle.

Actions pertinentes pour l'année 2023

9. L'Équipe d'experts est convenue de se concentrer sur les actions suivantes en 2023 :
- convenir d'une description révisée de la tâche n° 58 indiquant un objectif de haut niveau;
 - établir un nouvel ensemble de recommandations assorti d'un ordre de priorité après examen et réorganisation de l'ensemble initial de 40 recommandations et analyser les discussions menées dans d'autres instances; et
 - rédiger une proposition de feuille de route stratégique à l'intention du CWS, tenant compte du mandat du CWS et du nouvel ensemble convenu de recommandations établi par l'équipe d'experts.

Défis potentiels et dépendances

10. L'équipe d'experts a identifié plusieurs défis ou dépendances susceptibles d'entraver ses travaux :
- une participation et une contribution actives des offices de propriété intellectuelle;
 - le manque d'implication des décideurs ou des propriétaires d'entreprises dans le domaine des TIC dans les activités de l'équipe d'experts;
 - la difficulté d'assurer un suivi ou d'effectuer une analyse des différentes activités relatives aux TIC menées au sein de la communauté de la propriété intellectuelle; et
 - la difficulté à partager des stratégies en matière de TIC entre les offices de propriété intellectuelle.

Évolution de la situation

11. L'équipe d'experts s'est réunie quatre fois, pendant la dixième session du CWS ainsi qu'en mars, juillet et octobre 2023.

12. Compte tenu des questions d'organisation du CWS et du règlement intérieur particulier que le CWS a adopté à sa dixième session ainsi que des réalisations, notamment la mise en place d'un ordre de priorité des 40 recommandations, les membres de l'équipe d'experts sont convenus de renommer l'équipe d'experts "Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication", en supprimant "des normes relatives", et de simplifier la description de la tâche n° 59 comme suit : "Élaborer une proposition de stratégies et une feuille de route à l'intention du Comité des normes tenant compte du mandat du CWS". L'équipe d'experts prie le CWS d'approuver sa proposition de nouveau nom et la nouvelle description de la tâche n° 58.

13. L'équipe d'experts est à la recherche d'un coresponsable depuis qu'elle a été créée à la septième session du CWS (voir le paragraphe 21 du document CWS/7/29). Récemment, la délégation de l'Australie a informé le Bureau international qu'elle se portait volontaire pour devenir coresponsable avec lui et l'équipe d'experts prie donc le CWS d'approuver cette demande.

14. L'équipe d'experts a tenu plusieurs cycles de discussions pour examiner et réorganiser 40 recommandations, en tenant compte des informations échangées lors de certaines réunions régionales ou internationales liées aux TIC dans le secteur public ou privé. Elle a par ailleurs examiné quelque 40 recommandations qui sont classées dans le groupe 3 et qui sont pertinentes pour le mandat du CWS, qui a été adopté à sa dernière session. L'équipe d'experts a préparé une nouvelle liste de recommandations et l'a présentée à la présente session du CWS pour examen au titre du point 8.b) de l'ordre du jour "Recommandations sur l'administration des TIC et de la propriété intellectuelle", dans le cadre du document CWS/11/18.

15. Les membres de l'équipe d'experts sont convenus de partager leur stratégie en matière de TIC afin d'analyser quelles sont les stratégies communes que les offices de propriété intellectuelle envisagent. Cette initiative sera utile pour élaborer une proposition de stratégies et une feuille de route à l'intention du CWS.

PROGRAMME DE TRAVAIL

16. L'Équipe d'experts continuera de travailler sur les nouvelles recommandations et sur une proposition de stratégies et de feuille de route à l'intention du CWS.

17. *Le CWS est invité*

a) à prendre note du contenu du présent document,

b) à examiner et approuver le nouveau nom proposé de l'équipe d'experts comme indiqué au paragraphe 12 ci-dessus,

c) à examiner et approuver la proposition de nouvelle description de la tâche n° 58 telle que figurant au paragraphe 12 ci-dessus et

d) à désigner la délégation de l'Australie comme coresponsable de l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication, comme indiqué au paragraphe 13 ci-dessus.

[Fin du document]